



Schéma d'Aménagement  
de Gestion des Eaux  
du bassin de l'Arve



## Compte-rendu

### Commission Locale de l'Eau

Mardi 13 juin 2023

## SYNTHESE

Les points à l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la CLE du 21 février 2023
- Point d'infos : avis rendus par la CLE depuis le 21 février 2023
- Pour validation : Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides du SAGE de l'Arve
- Pour validation : Projet de tableau de bord des indicateurs du SAGE
- Point d'info : Stratégie " Espèces Exotiques Envahissantes " adoptée par le SM3A
- Point d'info : Avancement du volet quantitatif
- Points divers

### Annexes :

- Diaporama de présentation
- Délibération :
  - ✓ 2023-009 : Validation du Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides du SAGE de l'Arve

Le mardi 13 juin 2023, la Commission Locale de l'Eau (CLE) s'est réunie à la salle polyvalente de Scientrier, sous la présidence de M. Martial SADDIER, Président de la CLE.

### Liste des présents :

#### *COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX :*

- M. Martial SADDIER** (Département de la Haute-Savoie) reçoit pouvoir de **M. David RATSIMBA** (Département de la Haute-Savoie)
- M. Bruno FOREL** (CC des Quatre Rivières)
- M. Luc PATOIS** (CC des Quatre Rivières) reçoit pouvoir de **M. Lucas PUGIN** (CC Arve & Salève)
- Mme Isabelle ROSSAT-MIGNOD** (CC du Genevois)
- M. Pierre-Jean CRASTES** (CC du Genevois)
- M. Nicolas LAKS** (CC du Genevois)
- M. Sébastien JAVOGUES** (CC Arve & Salève)
- M. Stéphane BOUVET** (CC des Montagnes du Giffre) reçoit pouvoir de **M. Jean-Charles MOGENET** (CC des Montagnes du Giffre)
- M. Fabrice GYSELINCK** (CC Cluses Arve et Montagnes) reçoit pouvoir de **M. Frédéric CAULFUTY** (CC Cluses Arve et Montagnes)
- M. Robert BURGNIARD** (Annemasse Agglo) reçoit pouvoir de **M. Daniel BUFFLIER** (CC du Pays Rochois)
- M. Maurice LAPERROUSAZ** (Annemasse Agglo)
- M. Alain ROGER** (CC du Pays du Mont-Blanc)
- M. Jean-François BOSSON** (CC de la Vallée Verte)
- M. Patrick VIALE** (CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc)
- Mme Colette BOEX** (CC du Pays Rochois)
- M. Jean-Pierre MERMIN** (CC Faucigny Glières)
- M. André PERRILLAT-AMEDE** (SM3A)
- Mme Aline WATT-CHEVALLIER** (SM3A)

#### *COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES UTILISATEURS ET USAGERS :*

- Union des Forestiers privés de Haute-Savoie**, représentée par M. Clet GENTRIC reçoit pouvoir de **l'Agence Savoie-Mont-Blanc**
- Comité Départemental de Haute-Savoie de Canoë-Kayak et Sports de pagaie**, représenté par M. Patrick OROSZ
- PREAUVIVE – RGSEVVA**, représentés par Mme Méghane ANASTASSIOS
- Comité Départemental de Pilotage du Canyonisme en Haute-Savoie**, représenté par M. Jérôme PEZET
- Fédération de Haute-Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**, représentée par M. Yann MAGNANI
- AAPPMA du Faucigny**, représentée par M. Franck MARGAS
- AAPPMA du Chablais Genevois**, représentée par M. VITIPON
- ATMB**, représentée par M. Gaëtan MASSON
- Fédération des Chasseurs de Haute-Savoie**, représentée par M. Stéphane MANIGLIER, reçoit pouvoir du **SNDEC**
- Fédération des Entrepreneurs et Artisans du BTP de Haute-Savoie**, représentée par M. Arnaud DECARROUX, reçoit pouvoir de **l'UNICEM Auvergne-Rhône-Alpes**
- Domaines Skiables de France**, représentés par M. Luc MARCHAND
- France Nature Environnement 74**, représentée par M. Thierry DECURNINGE
- Mountain Wilderness France**, représenté par Mme Irina RIERA
- Conservatoire des Espaces Naturels de Haute-Savoie - ASTERS**, représenté par M. Christian SCHWOEHRER

#### *COLLÈGE DE L'ETAT ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS :*

- Direction Départementale des Territoires 74** représentée par M. Damien ASSADET reçoit pouvoir de **l'Agence Régionale de Santé**
- Agence de l'Eau RMC**, représentée par M. Julien VERHOLLE reçoit pouvoir de **la Direction Départementale de la Protection des Populations**

*REPRÉSENTANTS DU TERRITOIRE SUISSE (voix non délibérative) :*

**Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève**, représenté par Mme Camille Kerdanet

**Assistaient également :**

Mme Claire BRIVET – SM3A

Mme Marie BAR – SM3A / SAGE

Mme Liana REUILLY – SM3A / SAGE

M. Donatien CASTEL – SM3A

Mme Amandine SEUX – régie eau et assainissement de la CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc

Mme Fabienne GROSJEAN – Département de la Haute-Savoie

M. GIRAULT – pisciculteur à l'AAPPMA du Chablais Genevois

Mme Aurore STERCKEMAN -Asters

**Liste des absents représentés :**

*COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX :*

**M. David RATSIMBA** (Département de la Haute-Savoie) donne pouvoir à **M. Martial SADDIER** (Département de la Haute-Savoie)

**M. Lucas PUGIN** (CC Arve & Salève) donne pouvoir à **M. Luc PATOIS** (CC des Quatre Rivières)

**M. Frédéric CAUL-FUTY** (CC Cluses Arve et Montagnes) donne pouvoir à **M. Fabrice GY-SELINCK** (CC Cluses Arve et Montagnes)

**M. Daniel BUFLIER** (CC du Pays Rochois) donne pouvoir à **M. Robert BURGNIARD** (Annemasse Agglo)

**M. Jean-Charles MOGENET** (CC des Montagnes du Giffre) donne pouvoir à **M. Stéphane BOUVET** (CC des Montagnes du Giffre)

*COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES UTILISATEURS ET USAGERS :*

**L'Agence Savoie-Mont-Blanc** donne pouvoir à **l'Union des Forestiers privés de Haute-Savoie** représentée par M. Clément GENTRIC

**Le SNDEC** donne pouvoir à la **Fédération des Chasseurs de Haute-Savoie**, représentée par M. Stéphane MANIGLIER

**L'UNICEM Auvergne-Rhône-Alpes** donne pouvoir à la **Fédération des Entrepreneurs et Artisans du BTP de Haute-Savoie**, représentée par M. Arnaud DECARROUX

*COLLÈGE DE L'ETAT ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS :*

**Agence Régionale de Santé** donne pouvoir à la **Direction Départementale des Territoires 74**, représentée par M. Damien ASSADET

**Direction Départementale de la Protection des Populations 74** donne pouvoir à **l'Agence de l'Eau**, représentée par Julien VERHOLLE

**Liste des excusés / absents non représentés :**

*COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX :*

**M. Éric FOURNIER** (Région Auvergne Rhône-Alpes)

**M. Christophe FOURNIER** (Région Auvergne Rhône-Alpes)

**Mme Sylviane NOEL** (Région Auvergne Rhône-Alpes)

**Mme Aurore TERMOZ** (Département de la Haute-Savoie)

**M. Amar AYEB** (CC du Genevois)

**M. Joël VAUDEY** (CC des Montagnes du Giffre)

**Mme Chantal VANNON** (CC Cluses Arve et Montagnes)

**M. Philippe SIMONETTI** (CC Cluses Arve et Montagnes)

**M. Christian HENON** (CC Cluses Arve et Montagnes)

**Mme Anny MARTIN** (Annemasse Agglo)

**M. Jean-Luc SOULAT** (Annemasse Agglo)

**Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI** (Annemasse Agglo)

**M. Jean-Pierre JOURNE** (Annemasse Agglo)  
**M. Stéphane ALLARD** (CC du Pays du Mont-Blanc)  
**M. Jean-Luc MATTEL** (CC du Pays du Mont-Blanc)  
**M. Jean-Michel PAGET** (CC du Pays du Mont-Blanc)  
**M. Serge REVENAZ** (CC du Pays du Mont-Blanc)  
**Mme Fabienne SCHERRER** (CC de la Vallée verte)  
**M. Nicolas EVRARD** (CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc)  
**M. Matthieu BACH** (CC du Pays Rochois)  
**M. Stéphane VALLI** (CC Faucigny Glières)  
**M. Christophe PERY** (CC Faucigny Glières)  
**Mme Mireille MARTEL** (SM3A)  
**M. Hervé VILLARD** (SM3A)  
**Mme Agnès GAY** (Service Départemental d'Incendie et de Secours)

*COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES UTILISATEURS ET USAGERS :*

**Chambre des Métiers et de l'Artisanat**  
**Chambre de Commerce et d'Industrie**  
**Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc**  
**Association Nationale des Maires des Stations de Montagne**  
**Pôle Excellence Bois**  
**Pro Mont-Blanc**  
**Fédération électricité autonome française**  
**UFC Que Choisir**  
**EDF**  
**ENEDIS**  
**SNCF**

*COLLÈGE DE L'ETAT ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS :*

**Mme le Préfet Coordonnateur de Bassin**  
**M. le Préfet de la Haute-Savoie**  
**Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités 74**  
**Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement AURA**  
**Groupement de gendarmerie**  
**Office National des Forêts**  
**Office Français pour la Biodiversité**  
**Service Restauration des Terrains de Montagne**  
**Météo France**

*REPRÉSENTANTS DU TERRITOIRE SUISSE (voix non délibérative) :*

**Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman**  
**Electricité d'Emosson**

**RÉCAPITULATIF DES PARTICIPANTS :**

Collège	Présents	Représentés (mandats)	Absents / excusés	Total
Elus	18	5	25	48
Usagers	14	3	11	28
Etat	2	2	9	13
<b>Total voix délibératives</b>	<b>34</b>	<b>10</b>		<b>44</b>
Représentants Suisse	1		2	3
Invités	8			8

## ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

1. Approbation du compte rendu de la CLE du 21 février 2023
2. Point d'info : avis rendus par la CLE depuis le 21 février 2023
3. Pour validation : Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides du SAGE de l'Arve
4. Pour validation : Projet de tableau de bord des indicateurs du SAGE
5. Point d'info : Stratégie " Espèces Exotiques Envahissantes " adoptée par le SM3A
6. Point d'info : Avancement du volet quantitatif
7. Points divers

## INTRODUCTION

**M. SADDIER** salue les personnes présentes à cette séance plénière de la CLE du SAGE de l'Arve. Il remercie le SM3A qui met à disposition ses équipes pour faire fonctionner la CLE. Il informe les participants du décès de M. Franz LEBAY, élu à la CC des Quatre Rivières (commune de Saint-Jeoire) et élu au SDIS74.

### 1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA CLE DU 21 FEVRIER 2023

**M. SADDIER** soumet au vote de la CLE le compte-rendu de la dernière séance plénière de la CLE du 21 février 2023.

- Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### 2 POINT SUR LES AVIS RENDUS PAR LA CLE DEPUIS LE 21 FEVRIER 2023

Depuis le 21 février 2023 (réunion d'installation de la nouvelle CLE), la CLE s'est prononcée sur 6 dossiers réglementaires (saisine par la DDT).

Tous les avis signés par le Président de la CLE sont disponibles sur le site du SAGE de l'Arve : <https://www.sage-arve.fr/la-cle/#avis>

**M. SADDIER** récapitule les avis rendus (cf tableau ci-après). Ces éléments n'appellent pas d'observation de la part des membres de la CLE.

Dossier	Pétitionnaire	Avis rendu par la CLE
<p><b>Déclaration d'ouverture de travaux miniers pour la réalisation de plusieurs lignes de vibrosismique – bassin Genevois</b></p>	<p>Services Industriels de Genève (SIG)</p>	<p>Le dossier présenté relève exactement du même contexte que celui étudié en 2021. La CLE rend donc un avis dans la continuité de celui émis en 2021.</p> <p>Au vu des éléments disponibles dans le dossier, et des compléments apportés par le Canton de Genève en 2021, il apparaît que les investigations géophysiques prévues - avec pour objectif une amélioration de la connaissance du sous-sol du bassin trans-frontalier genevois - n'ont pas d'impacts sur la ressource eau.</p> <p>En revanche, le CLE attire fortement l'attention sur le fait que tout projet de recherche ou d'exploitation de gîtes géothermiques au droit des nappes stratégiques ne serait pas compatible avec la disposition NAP-3 du PAGD, ni conforme avec la règle n°2 du SAGE.</p>
<p><b>Création d'une plage de dépôt de matériaux et piège à corps flottants sur le torrent de l'Ugine – commune de Passy</b></p>	<p>SM3A</p>	<p>La CLE émet un avis favorable au projet de plage de dépôt de matériaux et piège à corps flottants sur l'Ugine en amont de la RD13 dans la mesure où :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il participe à la mise en œuvre du volet risque du SAGE au titre de la protection des personnes et des biens et à la gestion des matériaux solide ;</li> <li>- Il ne porte pas atteinte à la continuité du transport solide sur l'Arve.</li> </ul> <p>La CLE demande la prise en compte de deux prescriptions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réinjection de matériaux doit être réalisée sur des sites proches géographiquement de la plage de dépôt pour des questions de bilan carbone ;</li> <li>- La période de travaux devra être compatible avec la vie piscicole en aval.</li> </ul>
<p><b>Mise en place de piézomètres et de forages d'exploitation (captages de Moisset-Matailly) sur la commune de Vulbens</b></p>	<p>CC du Genevois</p>	<p>Au vu des éléments disponibles dans le dossier, le projet de forage porté par la Communauté de Communes du Genevois n'est pas en contradiction avec les dispositions du SAGE. La CLE donne un avis favorable au dossier.</p> <p>Une vigilance particulière devra être observée afin de ne pas perturber le fonctionnement hydrologique de la zone humide du marais de l'Etournel.</p>
<p><b>Mise en place de 3 sondes piézométriques sur la commune de Scientrier (secteur des Rocailles)</b></p>	<p>Cc Arve &amp; Salève</p>	<p>Au vu des éléments disponibles dans le dossier, le projet de pose de 3 sondes piézométriques porté par la Communauté de Communes Arve et Salève n'est pas en contradiction avec les dispositions du SAGE. La CLE donne un avis favorable au dossier.</p>

Dossier	Pétitionnaire	Avis rendu par la CLE
<p><b>Réalisation d'un forage de production destiné à l'alimentation en eau potable sur la commune de Sallanches</b></p>	<p>Régie municipale de l'eau de la ville de Sallanches</p>	<p>Au vu des éléments disponibles dans le dossier, le projet de forage porté par la régie municipale de l'eau de Sallanches ne concerne pas de nappe stratégique définie dans le SAGE de l'Arve. Il n'est pas en contradiction avec les dispositions du SAGE. La CLE donne un avis favorable au dossier.</p> <p>La CLE attire l'attention du porteur de projet sur la nécessité de protéger la ressource souterraine tant en quantité qu'en qualité. Toutes les précautions devront être prises tant en phase chantier qu'en phase exploitation pour qu'il n'y ait aucune communication entre la surface et la nappe profonde (étanchéité des ouvrages).</p> <p>Du fait de la situation géographique du forage, une vigilance toute particulière devra être apportée à la qualité des eaux, avec une recherche de la présence de perchlorates avant sa mise en fonctionnement.</p>
<p><b>Mise en place d'un piézomètre sur la commune de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p>Cc du Genevois</p>	<p>Au vu des éléments disponibles dans le dossier, le projet de piézomètre porté par la Communauté de Communes du Genevois n'est pas en contradiction avec les dispositions du SAGE. La CLE donne un avis favorable au dossier.</p> <p>La CLE attire l'attention du pétitionnaire sur deux points :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pendant le chantier de réalisation de l'ouvrage, il est prévu de rejeter les eaux de forage dans l'Aire après décantation. Les caractéristiques physico-chimiques des eaux devront être scrupuleusement vérifiées avant rejet, afin de s'assurer qu'il n'y aura pas d'impact sur la qualité des eaux et sur la faune aquatique.</li> <li>- La tête de forage est située à proximité immédiate de l'Aire, et donc potentiellement soumise au risque d'inondation. Le pétitionnaire devra justifier que le rehaussement de la tête de forage de 1 m au-dessus du terrain naturel est suffisant pour éviter tout risque de submersion du piézomètre (et ainsi de mise en communication des eaux superficielles avec les eaux souterraines – risque de pollution).</li> </ul>

### 3 PLAN DE GESTION STRATEGIQUE DES ZONES HUMIDES DU SAGE DE L'ARVE (PGSZH)

**M. BAR** présente les principaux chapitres du Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH) du SAGE de l'Arve ainsi que le résultat des consultations menées sur ce document depuis mars 2023. Elle invite les membres de la CLE à s'exprimer sur le document finalisé.

**M. SADDIER** rappelle que l'approbation d'un PGSZH faisait partie des objectifs fixés par le SAGE (disposition ZH-1 « Développer les connaissances relatives aux zones humides en vue d'une stratégie zones humides opérationnelle »). C'est une condition indispensable pour que l'agence de l'eau continue à accompagner le SM3A et le SAGE sur cette thématique.

Deux options sont envisageables :

- Soit on estime qu'il faut s'occuper de toutes les zones humides recensées de façon exhaustive, ce qui ne semble pas très réaliste ;
- Soit on identifie les zones humides qui jouent un rôle essentiel.

Pour **M. SADDIER**, la validation de cette stratégie constitue une étape importante pour le SAGE. Il remercie le SM3A, qui a fait preuve de beaucoup de pédagogie auprès des élus. Il rappelle également l'importance du Bureau de la CLE, qui a pleinement joué son rôle dans le cadre de la consultation menée sur le document.

Cette stratégie facilitera l'obtention de financements de l'agence de l'eau et du Département sur des projets liés aux zones humides.

**B. FOREL** insiste sur le lien primordial entre SAGE et documents d'urbanisme. Les SCOT et les PLU doivent inscrire dans leurs zonages la présence des zones humides, afin que ces dernières soient intégrées dans les perspectives à moyen et long terme en matière d'aménagement du territoire.

**D. ASSADET** indique que les services de l'Etat sont ouverts à une consultation de la CLE sur les dossiers de déclaration concernant les zones humides. Par ailleurs, il confirme l'importance de réaliser des délimitations plus fines des zones humides sur les secteurs péri-urbains, où l'artificialisation peut impacter non seulement des zones humides mais également leurs aires d'alimentation.

**S. BOUVET** approuve le principe de délimiter plus finement les zones humides et leurs aires d'alimentation au niveau des zones à enjeu en matière d'activité économique ou des zones urbanisées. Il cite l'exemple des zones humides situées sur le plateau de Sommand (commune de Mieussy).

#### → Avis de la CLE du SAGE

**M. SADDIER** soumet le Plan de Gestion Stratégique des Zones humides du SAGE de l'Arve ainsi que ses annexes cartographiques au vote :

#### Résultats du vote :

- **44 votes pour**
- **0 abstention**
- **0 vote contre**

#### Les membres de la CLE du SAGE de l'Arve, à l'unanimité :

**APPROUVENT le Plan de Gestion Stratégique des Zones humides du SAGE de l'Arve ainsi que ses annexes cartographiques.**

**M. SADDIER** remercie les services du SM3A pour le travail réalisé.



## 4 PROJET DE TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS DU SAGE

Le projet de tableau de bord est présenté par **M. BAR**.

**R. BURIGNIARD** trouve très intéressant de connaître l'évolution des différents indicateurs identifiés, ce qui permet une évaluation des politiques publiques. Il s'interroge sur la fréquence de mise à jour de ce document. **M. BAR** répond qu'une actualisation sur les données 2022 est d'ores et déjà en cours et sera très probablement présentée en CLE tout début 2024. Une mise à jour tous les 2 ans est envisageable.

Les prochaines élections municipales étant prévues en 2026, **M. SADDIER** et **B. FOREL** s'accordent sur l'édition d'un document mis à jour pour fin 2023-début 2024 puis 2027.

**M. SADDIER** indique que, très prochainement, des évolutions législatives permettront d'aligner le renouvellement des membres des CLE sur le calendrier des élections municipales. Ceci simplifiera grandement le fonctionnement des CLE et évitera les blocages administratifs.

Le document proposé n'appelle pas de remarques particulières des membres de la CLE. **M. SADDIER** appelle les participants à faire passer d'éventuels retours après la séance de travail de ce jour.

## 5 STRATEGIE « ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES » ADOPTEE PAR LE SM3A

**B. FOREL** donne quelques éléments de cadrage préalable :

- Cette stratégie s'applique pour les activités et sur les propriétés du SM3A.
- Elle ne constitue pas une obligation qui s'appliquerait à tous sur le bassin versant de l'Arve.
- Elle a été validée par les élus du SM3A en Conseil Syndical.

Aujourd'hui, les espèces circulent extrêmement vite (on peut citer l'exemple des reines d'abeille envoyées par la poste). Cette stratégie avait pour but de clarifier la manière dont le sujet des espèces exotiques envahissantes était intégré dans les actions du SM3A au quotidien.

**M. SADDIER** ajoute à ce préambule un rapide retour sur la politique nationale sur les espèces exotiques envahissantes : certaines espèces identifiées comme problématiques (par exemple le buddléia) sont encore en vente libre dans les jardineries. Pour que cette situation change, il faut saisir les députés du sujet.

**D. CASTEL** présente ladite stratégie et rappelle que la problématique des espèces invasives, notamment végétales, fait partie des préoccupations du SM3A depuis de nombreuses années.

### Remarques faites en séance sur la stratégie

#### - Question du Black-Bass

**M. SADDIER** fait remarquer que, lors du bureau de la CLE du 23 mai, il avait déjà été discuté de retirer le Black-bass de la stratégie du SM3A. Il s'agit en effet d'une espèce, certes exotique (originale de l'Amérique du Nord), mais pouvant être intéressante notamment dans le cadre de la pêche sportive (poisson carnassier agressif).

**Y. MAGNANI** confirme ces éléments et indique qu'il souhaiterait pouvoir discuter au cas par cas avec le SM3A sur la présence du Black-bass dans les étangs propriété de ce dernier.

**R. BURIGNIARD** fait remarquer que, justement, cette espèce peut poser problème sur les plans d'eau gérés par le SM3A.

**C. Kerdanet** indique que, en Suisse (au niveau fédéral), le Black-bass est considéré comme une espèce invasive.

**M. Vitipon** explique que, dans certaines régions, le Black-bass a été introduit pour lutter contre la prolifération du poisson-chat.

**M. SADDIER** et **B. FOREL** s'accordent pour retirer cette espèce de la liste et ouvrir la discussion au cas par cas concernant l'introduction du Black-bass dans les étangs dont le SM3A a la propriété.

- **Question sur les stratégies de lutte**

**N. LAKS** s'interroge sur la possibilité d'introduire des espèces pouvant lutter contre les invasives végétales en les consommant.

**B. FOREL** explique que les retours d'expérience sont peu concluants. Il cite l'exemple de troupeaux de chèvres pouvant manger la renouée. Mais il s'avère que cette dernière est ensuite disséminée via les excréments. Pour certaines espèces, comme la Berce du Caucase par exemple, l'arrachage constitue la technique qui marche le mieux. Pour la Renouée, l'arrachage ou le fauchage sont mis en œuvre, mais il est nécessaire de réitérer de nombreuses fois les opérations du fait de la forte capacité de reprise de la plante.

- **Retour d'expérience de la CC du Pays du Mont-Blanc**

**A. ROGER** présente l'expérience de la CCPMB, qui a fait réaliser par l'Office National des Forêts un inventaire complet des espèces végétales invasives sur son territoire. 19 espèces ont été recensées, avec pour chacune une cartographie au niveau communal. Chaque foyer repéré fait l'objet d'une caractérisation de son stade de développement. L'heure est aujourd'hui au partage des responsabilités entre chaque acteur en matière de gestion et de lutte. Une réunion a d'ailleurs eu lieu récemment avec le SM3A à ce sujet.

**M. SADDIER** félicite le SM3A pour la réalisation de cette stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes.

Il propose que l'expérience de la CCPMB soit partagée au sein de la CLE et demande à **A. ROGER** de fournir au SM3A une note synthétique pour diffusion.

## 6 INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DU VOLET QUANTITATIF

### Relance des études quantitatives sur les 4 bassins versants prioritaires définis au SAGE : Foron du Chablais genevois, Menoge, Nant de Sion et Foron de la Roche

**M. SADDIER** rappelle les annonces récentes du Président de la République : il va falloir réduire de 10% les prélèvements à l'échelle nationale d'ici 2030, ce qui est loin d'être anodin.

Sur le territoire du SAGE de l'Arve, la situation n'est pas dramatique, car les collectivités ont déjà une très bonne culture de l'eau : organisation solide, travail poussé de maillage et de renouvellement des réseaux, gestion intelligente des ressources pour ménager l'équilibre entre ressources gravitaires et aquifères souterrains (cf. expérience du SRB).

L'agence de l'eau a été très présente pour épauler ces efforts, avec le plan rebond et différents appels à projet successifs. Le Département n'est pas en reste, avec 20 millions d'aide pour les collectivités qui ont permis 58 millions d'euros de travaux sur les réseaux d'eaux usées et d'eau potable. Ces chiffres sont sans équivalent en France.

**M. SADDIER** revient sur l'état de la ressource 2023 sur le territoire du SAGE. La situation se tend légèrement sur le Genevois, l'Arve aval et le Chablais, mais pour le reste du territoire, aucun problème majeur n'est à signaler pour l'instant. Les nappes se sont rechargées correctement grâce à un automne bien arrosé et des mois de mars, avril et mai très pluvieux (850 mm d'eau tombés à Vallorcine entre le 15 avril et le 15 mai). La situation n'est donc pas inquiétante pour l'été à venir, sauf épisodes successifs de canicule.

Pour **M. SADDIER**, la poursuite des études quantitatives sur les bassins versants identifiés comme prioritaires dans le SAGE est essentielle. Ces données deviendront indispensables pour justifier auprès des services de l'Etat la délivrance de nouveaux permis de construire.

**L. PATOIS** souhaiterait que le projet de cahier des charges de reprise des études quantitatives soit transmis aux collectivités compétentes en matière de gestion de l'eau potable pour observations. **M. SADDIER** valide cette demande.

**L. PATOIS** s'interroge sur la date de référence pour atteindre l'objectif de 10% de réduction annoncé. En effet, les collectivités qui se sont d'ores et déjà lancées dans des efforts importants risquent d'être pénalisées.

**D. ASSADET** explique que ces 10% proviennent d'une reformulation des objectifs issus des Assises de l'eau de 2019-2020. Un des premiers chantiers à mener consiste à régulariser les prélèvements non autorisés, pour savoir de quel niveau on part pour calculer « ces fameux 10% ». Par ailleurs, depuis 20 ans, la consommation est restée globalement stable en Haute-Savoie malgré la croissance démographique. C'est un signe que des efforts ont déjà été faits.

**B. FOREL** insiste sur la nécessité d'améliorer nos connaissances sur la ressource en eau. Ceci permettra de définir de quelle manière on répartira les efforts.

**M. SADDIER** confirme que, pour l'instant, ces 10% sont issus d'une annonce présidentielle, qu'il va falloir traduire par des textes de loi. Le gouvernement actuel s'est placé dans une position d'écoute vis-à-vis des agences de l'eau et des Comités de Bassin. Il est également possible d'interpeller les 9 parlementaires de Haute-Savoie pour les sensibiliser sur le sujet en leur demandant d'être vigilants. Certaines communes ont déjà fait des efforts conséquents en matière de réduction de leur consommation, du maillage des réseaux... avec un prix de l'eau qui a bien souvent augmenté. Il s'agit de ne pas soumettre ces collectivités à une double peine et d'envisager pour elles un traitement différencié.

#### ■ Travail sur les têtes de bassins versants prioritaires identifiées en 2019 par la CLE (Borne amont, Foron de Mieussy, Risse, Foron de Taninges)

**A. PERRILLAT-AMEDE** souhaite connaître le calendrier de démarrage d'études similaires sur les autres territoires identifiés par la CLE, notamment le Borne amont.

**M. SADDIER** rappelle que ce territoire était initialement intégré dans une étude dite « volume prélevable » menée par le SILA (Syndicat Mixte du Lac d'Annecy) sur le territoire de la CC des Vallées de Thônes. A sa demande, le bassin du Borne amont a été retiré, afin que l'évaluation de la ressource soit bien envisagée à l'échelle du bassin de l'Arve. Il rappelle le caractère crucial de ce territoire, où le Borne prend sa source, puisque ce dernier alimente la nappe du cône du Borne, ressource éminemment stratégique pour Bonneville et le pays rochois.

**M. BAR** indique que, au vu du plan de charge, la priorité reste la reprise des études volumes prélevables sur les 3 bassins prioritaires identifiés par le SAGE. Le lancement d'études sur les bassins de moyenne montagne n'interviendra pas avant 2024 au mieux. Pour l'instant, de la collecte de données est réalisée (mesure des étiages, installation de stations de mesure pérennes des débits). L'intégration du bassin du Borne dans le marché en cours de préparation paraît difficile technique car le niveau d'avancement n'est pas du tout le même que dans les autres territoires. Par ailleurs, il semble plus pertinent de traiter en même temps les 4 têtes de bassin versant identifiées.

**D. ASSADET** remet le sujet dans le contexte du SCOT des Vallées de Thônes : une étude d'évaluation des volumes prélevables sur l'ensemble du territoire du SCOT (y compris la commune du Grand Bornand) aurait facilité son déblocage.

**M. SADDIER** entend la demande et s'interroge sur la possibilité d'accélérer les démarches sur le territoire du Borne amont, afin d'avancer en parallèle avec l'étude menée par le SILA. Il se tourne vers le SM3A sur le sujet des ressources financières et humaines pouvant être allouées à cette mission.

**J. VERHOLLE** indique que l'agence de l'eau peut financer les études dites « volumes prélevables » à hauteur de 50%. Dans un second temps, dans le cadre de l'élaboration d'un PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau), le financement pourra monter à 70%.

## ■ **Projet de maillage autour d'Annemasse Agglo**

**M. SADDIER** estime que le maillage existant au niveau des réseaux d'eau potable depuis Mari-gnier jusqu'à Reignier constitue sans doute l'un des plus importants sur un secteur « rural » au niveau régional.

Il rappelle l'importance de dispositifs de ce type et renouvelle son intérêt pour un maillage depuis le Rhône vers les Usses et la Semine. Une étude réalisée par l'agence de l'eau démontre que le débit du Rhône va très certainement augmenter d'environ 30% pendant l'hiver. Cet élément démontre que le Rhône et ses nappes d'accompagnement pourront constituer des ressources de substitution.

## 7 **QUESTIONS DIVERSES**

### ■ **Présence de déchets dans le Bronze**

**J. PEZET** qui représente le Comité Départemental de Pilotage du Canyonisme en Haute-Savoie, interpelle le Président de la CLE sur le dépôt illicite de déchets divers réalisé depuis la route de Thuet dans les gorges du Bronze. Cette incivilité aurait eu lieu entre le 26 et le 27 mai, probablement pendant la nuit (la route étant fermée le WE pour travaux). Plus d'une tonne de matériaux divers (pneus, sacs poubelle, pots de peinture, verre...) ont été ramassés bénévolement par les prestataires de canyoning du secteur, mais il en reste probablement le triple, dans des zones très peu accessibles.

Le Comité Départemental de Pilotage du Canyonisme a déjà informé et sollicité l'Office Français de la Biodiversité, la DDT, le SM3A et la commune de Bonneville.

Il faudrait environ 20 000 € pour confier à des entreprises de travaux acrobatiques l'évacuation du reste des déchets, qui descend progressivement vers le Bronze.

**B. FOREL** comprend l'émotion générée par cet événement. Les situations de ce type sont malheureusement légion sur l'ensemble du linéaire de cours d'eau géré par le SM3A. Si le SM3A devait intervenir systématiquement, cela représenterait une somme colossale. Ce type d'événements reste de la compétence des communes. Il cite l'exemple de Fillinges, avec un ramassage de plusieurs tonnes de déchets chaque année. Il lui semble prioritaire d'engager des poursuites envers les personnes qui ont déposé ces déchets.

**A. WATT-CHEVALIER** explique qu'à Contamine-sur-Arve, elle vient de découvrir la présence de 6 carcasses de voiture, apparemment très anciennes. La propriétaire du terrain, très âgée et disposant de peu de moyens, ne pourra pas faire face à la situation. C'est sans doute la commune qui devra prendre le relais.

**P. OROSZ** informe la CLE sur la mobilisation de la fédération départementale de canoë kayak, avec du nettoyage de plusieurs tronçons de cours d'eau chaque année. Malheureusement, les efforts sont souvent réduits à néant après la crue suivante.

**M. SADDIER** conclut en indiquant que les interlocuteurs à mettre autour de la table sont les suivants :

- La mairie de Bonneville, notamment dans le cadre du pouvoir de police du maire ;
- La CC Faucigny Glières en application de sa compétence déchets ;
- Le SM3A pour la GEMAPI ;
- Les conseillers départementaux du secteur.

Il missionne ces interlocuteurs pour trouver des solutions techniques et financières rapides à ce problème. Il invite **J. PEZET** à lui laisser ses coordonnées en fin de séance.

■ **Question sur l'intervention du SM3A pour la gestion des embâcles dans le lit des cours d'eau**

**M. ANASTASSIOS** qui représente l'association PREAU-VIVE, interroge **B. FOREL** pour savoir à quelle fréquence il est possible de solliciter le SM3A pour enlever du lit des cours d'eau des arbres qui gêneraient la pratique des sports d'eau vive.

**B. FOREL** indique qu'il convient dans un premier temps de solliciter sa commune qui peut en faire part lors des comités de rivières. Les élus et les techniciens de rivières jugeront de l'opportunité d'une intervention.

Il faut comprendre que les arbres tombés jouent également parfois un rôle pour la rivière et présentent un intérêt pour les habitats aquatiques et la faune. L'intervention n'est donc pas systématique.

**M. SADDIER** conseille à PREAU-VIVE de mettre le SM3A en copie du courrier adressé à la commune.

**M. SADDIER** remercie les participants pour leur présence et les invite à partager le verre de l'amitié.

*Fin de la séance à 20h30*

Le Président de la CLE

Martial SADDIER



Schéma d'Aménagement  
de Gestion des Eaux  
du bassin de l'Arve

SAGE ARVE - SM3A - 300 Chemin des Prés Moulin - 74800 Saint-Pierre-en-Faucigny  
Tél. : 04 50 25 60 14 - sage@sm3a.com